Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 022-212201487-20260305-D2026_16-DE

Commune de Mérillac
Séance du 5 mars 2026
Délibération n°2026-16

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 5 mars 2026

Le 5 mars 2026, à dix-huit heures trente, le conseil municipal de Mérillac, dûment convoqué le 26 février 2026, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Claude DELAHAYE.

Membres présents (9): Claude DELAHAYE, Anita MEUNIER, Sylvie HUET, Franck LEBAS, Claudine HARIVEL, Annie PERQUIS, Sabine SOQUET, Hervé MORIN, Maryvonne EON LINCOLN.
Membres absents (2): Isabelle GUYOMARD *(pouvoir à Claude DELAHAYE),* Dimitri LERAY*(pouvoir à Anita MEUNIER).*

Le quorum (6) est atteint.

Sylvie HUET est désignée secrétaire de séance.

Délibération n°2026-16. Subvention pour l'entretien de l'église *Saint-Pierre* de Mérillac.

L'édifice communal doit être chauffé régulièrement pendant la période hivernale afin d'en assurer la bonne conservation. Il est donc proposé à l'assemblée délibérante d'autoriser le versement d'une subvention à l'association diocésaine afin de couvrir les frais de chauffage du bâtiment.

Cette participation financière n'a aucune finalité cultuelle. Les cérémonies religieuses sont et demeurent à la charge de l'affectataire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise le versement d'un montant de 550 euros à la paroisse de Merdrignac pour l'année 2026.

Acte certifié exécutoire le

Le Maire,
Claude DELAHAYE.

La secrétaire de séance,
Sylvie HUET.